

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 19 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE249445002

Accorder neuf (9) contrats aux firmes suivantes: Groupe Imog Inc., 9115-7883 Québec Inc. (Sig-Nature), Les Entrepreneurs Bucaro Inc., A. & O. Gendron Inc., Déneigement Proquip Inc., Les Pavages Dancar (2009) Inc. et Déneigement Fontaine Gadbois Inc., pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour une période de quatre (4) saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une (1) saison hivernale, et pour l'arrondissement d'Anjou pour deux (2) saisons hivernales, avec deux (2) options de prolongation d'une (1) saison hivernale chacune - Dépense totale de 121 142 199,62 \$, taxes incluses (contrat : 100 951 833,02 \$ + variation des quantités 15 142 774,95 \$ + contingences 5 047 591,65 \$) - Appel d'offres public no 24-20494 (9 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE249445002

Accorder neuf (9) contrats aux firmes suivantes: Groupe Imog Inc., 9115-7883 Québec Inc. (Sig-Nature), Les Entrepreneurs Bucaro Inc., A. & O. Gendron Inc., Déneigement Proquip Inc., Les Pavages Dancar (2009) Inc. et Déneigement Fontaine Gadbois Inc., pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuhtsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour une période de quatre (4) saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une (1) saison hivernale, et pour l'arrondissement d'Anjou pour deux (2) saisons hivernales, avec deux (2) options de prolongation d'une (1) saison hivernale chacune - Dépense totale de 121 142 199,62 \$, taxes incluses (contrat : 100 951 833,02 \$ + variation des quantités 15 142 774,95 \$ + contingences 5 047 591,65 \$) - Appel d'offres public no 24-20494 (9 soumissionnaires)

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 3, 4, 5 et 10

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres

Lot 9

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 13

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :

- écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique, Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

En premier lieu, les responsables ont souhaité faire un bref rappel du contexte dans lequel s'inscrivent ces contrats. En 2023, le Service a procédé à un appel d'offres pour le déneigement de divers secteurs et les prix obtenus pour certains lots étaient largement au-dessus de l'estimation, si bien que la Ville a décidé d'annuler trois contrats et de les prendre en régie. Cette décision inédite a permis de faire des économies de l'ordre d'environ 1,5 M\$ et a entraîné de bonnes réflexions. Le Service a mis en place une revue des activités, dans le cadre de laquelle plusieurs stratégies ont été mises de l'avant pour contrer la hausse fulgurante du coût des contrats de déneigement. Parmi les moyens employés, le Service a revu le découpage des secteurs afin d'augmenter leur taille et de réduire le nombre de contrats. Pour 2024, le total de lots a été porté à trois. De plus, il est désormais possible de soumissionner pour des secteurs simples ou doubles; certaines exigences en matière d'équipement ont été réduites; les bordereaux de prix ont été révisés pour diminuer la variabilité des paiements; et les contrats dont les prix soumis sont excessivement élevés seront annulés.

Il faut savoir que la Ville renouvelle 25 % de ses contrats de déneigement annuellement. Dans le cadre du présent dossier décisionnel, les arrondissements visés sont Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Saint-Laurent et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour un total de 12 secteurs. Comme l'ont précisé les invités, pour Ahuntsic-Cartierville, il y a six secteurs simples ou trois secteurs doubles. Ce sont des secteurs qui ont des horaires de chargement différents, c'est-à-dire de jour ou de nuit. L'octroi d'un secteur double annule automatiquement les deux secteurs simples. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 22 preneurs du cahier des charges, dont neuf soumissionnaires et un total de 17 garanties de soumissions. Rappelons que les soumissionnaires pouvaient présenter des offres sur plus d'un lot, mais qu'ils ne pouvaient pas obtenir plus de contrats que le nombre de garanties de soumission déposées. Quant aux résultats, ils sont dans l'ensemble favorables à la Ville, avec un écart moyen de (-6,14 %), à l'exception d'un lot dans l'arrondissement de Saint-Laurent, qui a été annulé en raison d'un écart majeur avec l'estimation.

L'analyse des résultats révèle que l'intérêt du marché est similaire que lors de l'appel d'offres de 2023, avec neuf soumissionnaires, malgré la participation de nouveaux joueurs. La capacité d'exécution des contrats est toutefois plus élevée avec 17 garanties. Cela pourrait être attribuable, selon les personnes-ressources, à l'agrandissement des secteurs et la réduction du nombre de lots. Ils ont également observé que la stratégie d'offrir certains lots doubles a eu un impact positif sur les prix. Pour le lot 13, le prix déposé par Les Pavages Dancar (2009) inc. montre un écart de (- 33 %) avec l'estimation et 29 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Dans ce cas-ci, le redécoupage des secteurs serait aussi en cause. Malgré ces résultats, les invités ont précisé que les prix continuent de grimper en raison de divers facteurs, dont certains sont propres aux entreprises ou à l'industrie, mais d'autres sont climatiques. Le Service a remarqué que les hivers sont maintenant compressés entre les mois de janvier et de février, ce qui a pour effet que les marges de profits diminuent pour les entrepreneurs et que les prix augmentent pour la Ville.

Pour conclure, les invités ont indiqué que la stratégie d'appel d'offres 2024 a bien fonctionné et qu'elle sera à nouveau mise à l'essai lors des renouvellements futurs.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur les modes de paiement au contrat. Entre le revenu fixe et le revenu variable (au m³), croyez-vous que la formule répond à la structure de coût des entrepreneurs? Les responsables estiment que nous tendons vers un bon équilibre. La Ville a procédé à plusieurs modifications dans les dernières années, comme à l'augmentation de la part fixe pour les chargements. Cela offre une meilleure protection à l'entrepreneur, qui a moins tendance à gonfler ses prix pour amortir ses dépenses.

Les membres ont également posé des questions au sujet des contrats réalisés en régie. Avez-vous la capacité d'en prendre davantage? Savez-vous à quel moment il est plus économique de conserver le contrat en régie? En réponse, les invités ont expliqué que le Service procède actuellement à ce genre de calcul afin d'établir un coût plafond. Depuis de nombreuses années, ce sont les mêmes secteurs qui sont à contrat ou en régie. La décision prise l'an dernier de conserver le contrat en régie va permettre d'évaluer plus réalistement les coûts, incluant les équipements et la main-d'œuvre. Le Service va continuer à amasser des données pour lui permettre d'avoir une meilleure vue sur la situation. Il sera ainsi plus facile d'établir un prix plafond selon lequel il est plus économique de rapatrier le contrat à l'interne. L'an dernier, la Ville a envoyé un message à l'industrie comme quoi elle détenait d'autres solutions advenant que les soumissions soient trop élevées. Cela étant dit, la Ville a déjà pris un peu plus de travail en régie cette année dans le cadre du redécoupage des secteurs. De plus, il n'est pas souhaitable que tout soit rapatrié à l'interne, car il existe des risques, notamment en lien avec la main-d'œuvre et la machinerie. Il faut donc conserver un équilibre entre ce qui est fait par la Ville et ce qui est confié au privé.

En ce qui a trait à la possibilité de soumissionner sur un lot simple ou double, cette stratégie a-t-elle été envisagée pour d'autres arrondissements? Existe-t-il un risque à l'égard de la rapidité d'interventions des entrepreneurs et l'efficacité sur le terrain? ont demandé les commissaires. Les invités ont tenu à préciser qu'ils ne voient pas de danger dans l'exécution des contrats doubles, puisqu'il s'agit d'horaires de jour et de nuit. Cela peut même être avantageux pour l'entrepreneur, qui peut conserver la machinerie sur place. D'autre part, les responsables ont rappelé que ce genre de décision doit se prendre en concertation avec les arrondissements et qu'avant de répandre une stratégie, il est préférable de valider les gains à plus petite échelle. Devant les résultats du présent appel d'offres, le Service va très certainement offrir cette possibilité aux arrondissements qui s'y prêtent. Les commissaires ont aussi demandé des précisions sur la stratégie selon laquelle les territoires sont agrandis pour réduire les lots. La Commission s'inquiète que cette pratique avantage les plus grands entrepreneurs, qu'elle réduise l'accès des plus petits joueurs aux appels d'offres de la Ville et qu'elle mette en péril, à long terme, la survie des petits entrepreneurs. En réponse, les personnes-ressources font remarquer que depuis plusieurs années le nombre de soumissionnaires demeure le même et que ce sont quasi toujours les mêmes joueurs. Le Service est conscient qu'il faut demeurer à l'affût et se questionner continuellement pour trouver la meilleure stratégie. Néanmoins, force est de constater que cette année, la stratégie a bien fonctionné, car il y a longtemps que la Ville n'avait pas obtenu de si bons résultats.

Enfin, la Commission a soulevé des interrogations sur les documents de prolongation de la validité de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) du Groupe Imog, de Fontaine Gadbois et de Sig-Nature. À la suite de la séance de travail avec la Commission, le Service a contacté le Service de l'approvisionnement, qui a confirmé que les trois entreprises sont conformes et que leurs autorisations sont valides. De plus, les membres ont demandé que les cartes des secteurs soient ajoutées au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lots 3, 4, 5 et 10

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Lot 9

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 13

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :
 - écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE249445002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.